

# Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins  
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08  
Fax : 05.45.85.58.38

## SEANCE DU BUREAU 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le 3 juillet**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

### Ordre du jour

---

- **Individualisation aide BAFA**
- **Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – ENGAGEMENT**
- **Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – PAIEMENT des aides versées aux propriétaires**

### Contrôle du quorum

---

#### 1. Individualisation aide BAFA

---

**Del2024\_118**

Vu les délibérations du 13 avril 2022 et du 27 septembre 2023

Rappel du règlement :

- La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine sera de 185 à 275 € en fonction de 4 critères : (QF CAF avec plafond de ressources, expérience, motivation, incidence sur le projet d'étude), et sur la base d'une grille d'analyse
- Elle sera versée directement à l'issue des stages aux familles bénéficiaires
- aide ne sera pas applicable à des stagiaires dans le cadre de leur formation continue
- Le stage pratique devra être réalisé dans un accueil collectif de mineurs dont le siège est en Charente Limousine
- Le stagiaire s'engage, une fois diplômé, sous réserve des emplois disponibles, à effectuer un contrat dans un accueil collectif de mineurs dont le siège est en Charente Limousine
- La demande devra être déposée avant le début du 1er stage
- Le paiement de la subvention interviendra :
  - en deux fois, l'acompte à la fin du stage pratique, et le solde à la fin du stage d'approfondissement
  - sur présentation des pièces justificatives nécessaires.

Barème :

QF CAF	Aides par critère
> 1500,00	25,00 €
1200,00 à 1500,00	50,00 €
900,00 à 1200,00	75,00 €
< 900,00	100,00 €
<b>Expériences, investissement associatif, en</b>	
Aucune expérience	- €
Au moins une expérience	25,00 €
Plusieurs expériences	50,00 €
Nombreuses expériences	75,00 €
<b>Motivation</b>	
Peu exprimée	- €
Moyennement exprimée	25,00 €
Bien exprimée	50,00 €
Très clairement exprimée	75,00 €
<b>Incidence sur projet d'étude</b>	
Inexistante	- €
Minime	25,00 €
Moyenne	50,00 €
Importante	75,00 €
<b>Total aide</b>	

Il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes de bourse BAFA présentées ci-après :

Bénéficiaire	Maéva SOUCHET	Lucas PARACHAUD
<b>Total aide</b>	<b>250,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
Stage	AAEP	Chabanais

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aide présentées ci-avant au titre des demandes de bourses BAFA,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

*La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers*

<b>Voix pour</b>	<b>11</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat - ENGAGEMENT

**Del2024\_119**

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023\_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023\_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Considérant la réglementation de l'Anah ;

Considérant les dossiers engagés par l'Anah ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé

- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 7 dossiers suivants :

Nom du Propriétaire	Commune de l'immeuble	Type intervention	Montant subventionné (plafond Anah)	Montant subvention CCCL
D'ADDARIO Maria	CHABANAIS	prec. Énergétique	1500.00€	1500.00€
BERNUCHON Gilberte	EPENEDE	autonomie	800,00 €	800,00 €
DELPUECH André	CHASSENEUIL	prec. Énergétique	1000.00€	1000.00 €
GAUGUET Helene	TDHC	autonomie	800,00 €	800,00 €
LAMBERT	Champagne mouton	autonomie	800,00 €	800,00 €
				<b>4900,00€</b>

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **Accepte** d'engager la somme de 4 900 € comme décrit ci-dessus ;
- **Autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

*La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers*

<b>Voix pour</b>	<b>11</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### 3. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – PAIEMENT des aides versées aux propriétaires

**Del2024\_120**

VU la délibération del2024\_004 relative aux dispositifs d'intervention financière – engagement des aides  
A ce jour 2 dossiers occupants ont été réglés par l'ANAH :

- Monsieur GUIGNADON (Lessac) – travaux autonomie à la personne – aide cccl : 800 €
  - Monsieur AMAT David (MAZEOLLES) – travaux précarité énergétique – aide cccl : 1500€
- Soit un total d'aide cccl de 2 300€.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **Accepte** de mandater la somme de 2 300 € comme décrit ci-avant ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

*La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.*

<b>Voix pour</b>	<b>11</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--